



**AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC est par la présente donné que :

Lors de l'assemblée publique qui se tiendra le **13 mars 2023 à 19h00 à la salle multifonctionnelle du Centre Culturel de Paspébiac** située au 7, boulevard Gérard-D.-Levesque Est à Paspébiac, le conseil municipal de la Ville de Paspébiac statuera sur les deux (2) demandes de dérogations mineures suivantes au sens des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1)

1. **Immeuble sis au 186, Rue Day à Paspébiac** : rendre réputée conforme la construction d'un bâtiment accessoire de type garage isolé avec une hauteur de 16 pieds portant la superficie totale des bâtiments accessoires à 65m² alors que l'article 71 et du *Règlement de zonage 2009-325* stipule que la superficie totale des bâtiments accessoires ainsi que la hauteur ne peuvent excéder celle au sol du bâtiment principal (45m², 14 pieds) ;

2. **Immeuble sis au 17, 3^e Avenue Est à Paspébiac** : rendre réputé conforme le stationnement hors-rue en cour avant alors que l'article 118 du *Règlement de zonage 2009-325* vient prohiber ce mode de stationnement et que pour parvenir à cette fin, la démolition de la bordure de rue est exigée ;

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes.

Les dossiers sont disponibles pour consultation au bureau de la Ville situé au 5, Boulevard Gérard-D.-Levesque Est à Paspébiac du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

Donné à Paspébiac, ce 27 février 2023

Mikael Denis
Coordonnateur de projets
et inspecteur en bâtiment et environnement